Crée en 1918 par le **Révérend Père Brottier** et **Georges Clémenceau**, elle regroupe les anciens combattants de **tous les conflits** Association apolitique reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1920



L'Union Nationale des Combattants

RASSEMBLE les hommes et les femmes qui ont un jour porté les armes, les veuves et orphelins de guerre, les veuves d'anciens combattants,

AGIT pour la défense et les intérêts du monde combattant, tout en exprimant sa solidarité pour les plus faibles,

PERPÉTUE le souvenir des combattant « Morts pour la France »,

CONTRIBUE au devoir de mémoire et à la formation civique des jeunes générations,

RENFORCE l'esprit de défense par ses témoignages, ses réflexions et son soutien aux forces armées, de police et de secours.

BULLETIN D'ADHESION

Section de:

Je sousignéPrénomPrénom
Né leàà
ProfessionDemeurant à
$\it RueN^{\circ}D\acute{e} partement$
Téléphone portablefixe Email
Ayant appartenu à l'unité suivanteLieuLieuL
Du Au Au
Déclare adhérer à l'Union Nationale des Combattants (UNC), et m'engage à verser une cotisation annuelle de :pour l'année
de :pour l'année (VAC, Pupille) ; De pour l'année Jeune UNC.
AC : Ancien Combattant ; SdeF : Soldat de France ; MA : Membre Associé ; OPEX : Opération Extérieure
VAC: Veuve d'Ancien Combattant.
Si vous êtes titulaire du TRN (titre de reconnaissance de la Nation) : date :Département :
Si vous êtes en possession de la carte du Combattant : N° Département
A :